

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 12
Pouvoirs : 5

Date de convocation : 13 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

Séance du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Fabien POIRET, Christine LUCIDARME, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Bernard BARELLE, Louis BENOIST, François BONTE, Xavier HALUT, Dominique LAGANA, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART.

Excusés : Fabrice DERON (procuration à Chloé TAILLART)
Claudette LASSELIN (procuration à Bernard BARELLE)
Christian POIRET (procuration à Fabien POIRET)
Florence THULLIER (procuration à Xavier HALUT)
Catherine, VION-MILCENT (procuration à Louis BENOIST)

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Également présent : Vincent JAKOBOWSKI



Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

En attendant le vote du budget 2024, pour continuer à fonctionner, il est nécessaire d'autoriser Madame Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Pour ce faire, il convient d'ouvrir les crédits (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

25 % de l'investissement du BP 2023 correspond à 1 585 275,41 €.

Montant et affectation des dépenses d'investissement concernées :

Opération Chapitre	Désignation chapitre	Article	Désignation article	Budget 2023	Montant maximum (25 %)
20	Immobilisations incorporelles			18 000,00	4 500,00
		2051	Concessions et droits similaires	18 000,00	4 500,00
21	Immobilisations corporelles			300 000,00	75 000,00
		2152	Installations de voirie	40 000,00	10 000,00
		2161	Œuvres et objets d'art	0.00	0.00
		2183	Matériel bureau et informatique	85 000,00	21 250,00
		2184	Mobilier	40 000,00	10 000,00
		2188	Achat de matériel	135 000,00	33 750,00
Opération 34	Domaine de Lauwin			200 000,00	50 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	200 000,00	50 000,00
Opération 41	Bois communal			150 000,00	37 500,00
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	150 000,00	37 500,00
Opération 51	Construction d'une salle de sport et d'un restaurant scolaire			220 000,00	55 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	220 000,00	55 000,00
Opération 60	Restructuration Place de l'Europe – Parvis Maire			548 601,65	137 150,41
		2152	Installations de voirie	548 601,65	137 150,41
Opération 76	Parc salle sport – Réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau			1 242 000,00	310 500,00
		21318	Autres bâtiments publics	1 242 000,00	310 500,00
Opération 79	Restructuration de l'école maternelle – Aménagement des Abords			37 400,00	9 350,00
		21312	Bâtiments scolaires	37 400,00	9 350,00
Opération 81	Eclairage Public – Passage en LED			120 000,00	30 000,00
		2152	Installations de voirie	120 000,00	30 000,00
Opération 83	Vidéosurveillance			200 000,00	50 000,00
		2152	Installations de voirie	200 000,00	50 000,00
Opération 84	Aménagement résidence de la Fontaine Bleue			2 542 000,00	635 500,00
		2152	Installations de voirie	2 542 000,00	635 500,00
Opération 85	Route d'Esquerchin			50 000,00	12 500,00
		2152	Installations de voirie	50 000,00	12 500,00
Opération 86	Signalétique dans le village			80 000,00	20 000,00
		2152	Installations de voirie	80 000,00	20 000,00
Opération 88	Chaussées rue de la Paix et Vasco de Gama			252 500,00	63 125,00
		2152	Installations de voirie	252 500,00	63 125,00
Opération 10009	Travaux de bâtiments			220 600,00	55 150,00
		21312	Bâtiments scolaires	60 000,00	15 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	160 600,00	40 150,00
Opération 10006	Achat immobilier			160 000,00	40 000,00
		2115	Terrains bâtis	160 000,00	40 000,00
Total des crédits				6 341 101,65	1 585 275,41

Toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024, aux opérations prévues.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres, codes ou produits ci-dessus.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET,
Maire de Lauwin-Planque

